



Résiliation contrat formation à distance

Par **mum64**, le **04/11/2016** à **11:15**

Bonjour je me suis inscrite le 21 septembre 2016 à une formation à distance.

A ce jour, ayant des problèmes financiers et familiaux, je ne peux pas poursuivre la formation. J'ai donc envoyer une lettre de résiliation avec accusé de réception au centre de formation. Ils m'ont appelé pour me dire que je dois les 30% du montant total.

Le 21 septembre, ils m'ont fait signé le contrat électroniquement sauf que dans le mail il y avait écrit veuillez trouver ci joint le contrat. Sauf qu'aucune pièce jointe n'apparaissait. Ce jour là, par mégarde, je n'avais pas vu qu'aucune pièce jointe était dans ce mail. c'est en voulant résilier que j'ai chercher le contrat.

Je voulais savoir si c'était légal ? D'autant plus que je n'ai jamais reçu le contrat par voie postale. Il est seulement disponible sur l'espace personnel de leur site internet où il y a seulement noté "2.5 Dans tous les cas, l'élève peut résilier unilatéralement le présent contrat dans un délai de 3 mois, à partir de la date de signature du contrat moyennant indemnité, conformément à l'article L 444.8 du code de l'éducation. La demande de résiliation doit être notifiée à C***** ET F***** par lettre recommandée."

Il n'est pas notifié la totalité de l'article L 444.8 du code de l'éducation.

Que dois-je faire à présent ?

Suis-je dans l'obligation de payer ? Sachant que si j'arrête c'est pour difficultés financières !!

Y-a-t'il un recours ?

Merci d'avance